



Le courrier de la Lesse

N° 186
Oct. 2025

Actions en cours/terminées

23Le0049-1: étudier les possibilités de protéger et/ou restaurer la zone humide LeZh0006 au lieu-dit "Wargivau".

Une zone humide restaurée à Libin pour mieux gérer l'eau et les crues.

Dans le cadre du **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**, une nouvelle action concrète a été menée à Libin, en collaboration entre le **Contrat de Rivière Lesse**, le **Département de la Nature et des Forêts (DNF)** et la **commune de Libin**.



Le projet visait la **restauration d'une zone humide** le long du **ruisseau du Moulin**. Ces milieux naturels jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'eau : véritables «éponges naturelles», ils absorbent et stockent les eaux de ruissellement, permettant ainsi de **retarder les pics de crue** et de **réduire la pression sur les zones situées en aval**.

Concrètement, les travaux ont permis :

- la **remise en état d'une forêt rivulaire** autrefois drainée, favorisant la rétention de l'eau dans le sol,
- la **création de cinq points d'eau forestiers**, véritables réservoirs naturels favorables à la biodiversité.

Située en tête de bassin, la commune de Libin joue ici un rôle important dans la **prévention naturelle des inondations** et la **restauration des milieux humides**. Un projet qui illustre comment la gestion raisonnée de l'eau et des habitats peut à la fois **protéger la nature** et **renforcer la sécurité des habitants**.



Comment lutter contre l'envasement de son étang ? La mise en assec !

Au fil des années, un étang s'envase naturellement. Ce phénomène correspond à **l'accumulation progressive de vase** au fond du plan d'eau : un mélange de matière organique (feuilles mortes, débris végétaux, excréments piscicoles...), de particules minérales et de micro-organismes. Plus cette vase est riche en matière organique, plus elle consomme d'oxygène et devient instable.

En moyenne, un étang peut recevoir **de 0,5 à 2 cm de vase par an**, selon plusieurs facteurs :

- les matières en suspension venues de l'amont (érosion, ruissellement),
- une surcharge organique (nourrissage, fientes, feuilles...),
- un plan d'eau trop fermé, avec peu de brassage.

Quand l'étang s'étouffe

Les signes d'un envasement avancé ne trompent pas :

- prolifération d'algues et de plantes aquatiques (comme les lentilles d'eau) ;
- mauvaises odeurs (gaz issus de la décomposition, comme le méthane ou le sulfure d'hydrogène) ;
- eau trouble et appauvrie en oxygène ;
- mortalité de poissons ;
- diminution de la biodiversité ;
- perte de volume utile et échauffement plus rapide de l'eau.

Entretenir son étang

Pour éviter cela, un **entretien régulier** est indispensable : enlever chaque année les feuilles, branches et débris accumulés. Mais pour les grands étangs (plusieurs centaines de m²), cette méthode ne suffit pas.



Deux options existent :

1) Le curage : consiste à retirer mécaniquement la vase à l'aide d'une pelleteuse ou de pompes aspirantes. Cette solution, bien qu'efficace, reste coûteuse et pose des questions d'accès et d'évacuation des boues.

2) La mise en assec : une alternative plus douce et naturelle. Elle consiste à **vider temporairement l'étang** (partiellement ou totalement, souvent en hiver) pour **exposer le fond à l'air** pendant quelques semaines.

Ce repos forcé permet à la nature de faire son travail :

- dégradation d'une partie de la matière organique ;
- réduction des nutriments (azote, phosphore) responsables de l'eutrophisation ;
- retour de la biodiversité (plantes pionnières, amphibiens, oiseaux d'eau...) ;

- possibilité de réaliser des travaux d'entretien (curage léger, réparation de digues, gestion de la végétation).

Avant toute mise en assec, il faut bien sûr **prévoir le transfert ou le sauvetage des poissons et amphibiens** présents dans l'étang.

Après la remise en eau

Une fois rempli à nouveau, l'étang retrouve un milieu **plus oxygéné, plus stable et mieux équilibré**. La végétation aquatique se réinstalle, les sédiments se fixent, et le rythme d'envasement ralentit durablement. Résultat : la mise en assec permet souvent de **repousser de plus de dix ans la nécessité d'un curage complet**, tout en redonnant vie au plan d'eau.



Actu : Less'essentiel de l'info

Ensemble pour la qualité de l'eau : le futur Programme d'Actions 2026-2028 du Contrat de Rivière Lesse

En coulisses, le **Contrat de Rivière Lesse** finalise actuellement son **nouveau Programme d'Actions 2026-2028**. Élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire, ce document fixe les **priorités et les actions concrètes** à mener pour **protéger et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** au cours des trois prochaines années.



Des enjeux variés et essentiels

Le futur programme abordera de nombreuses thématiques clés :

- la **restauration de la qualité de l'eau** et la **préservation de la biodiversité** ;
- l'**accompagnement des pratiques agricoles durables** ;

- la **prévention des inondations** grâce à des aménagements naturels ;
- la **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** ;
- l'**amélioration de la gestion des eaux usées** et la **réduction des pollutions** ;
- la **protection durable de la ressource en eau** ;
- ainsi que la **sensibilisation du public et des écoles** aux bons gestes du quotidien.

Chaque action vise un même objectif : **agir ensemble pour des rivières plus saines et un territoire plus résilient.**

Et la suite ?

La prochaine étape consistera à **présenter et valider ce programme** lors d'une assemblée générale, en collaboration avec nos partenaires.

Journées Wallonnes de l'Eau 2026 : appel aux activités !

Dans le cadre des prochaines Journée Wallonnes de l'Eau (JWE) qui auront lieu en mars 2026, le Contrat de Rivière Lesse est à la recherche de personnes, associations ou structures prêtes à proposer des activités autour de l'eau !

Balades guidées, animations nature, ateliers créatifs, expositions, conférences, spectacles, visites de sites... toutes les idées sont les bienvenues, tant qu'elles mettent l'eau à l'honneur et se déroulent sur le sous-bassin de la Lesse.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à revenir vers nous : vous avez jusqu'au 15 novembre pour nous faire part de votre proposition ! Ensemble, faisons (re)découvrir la richesse et la beauté de nos rivières !

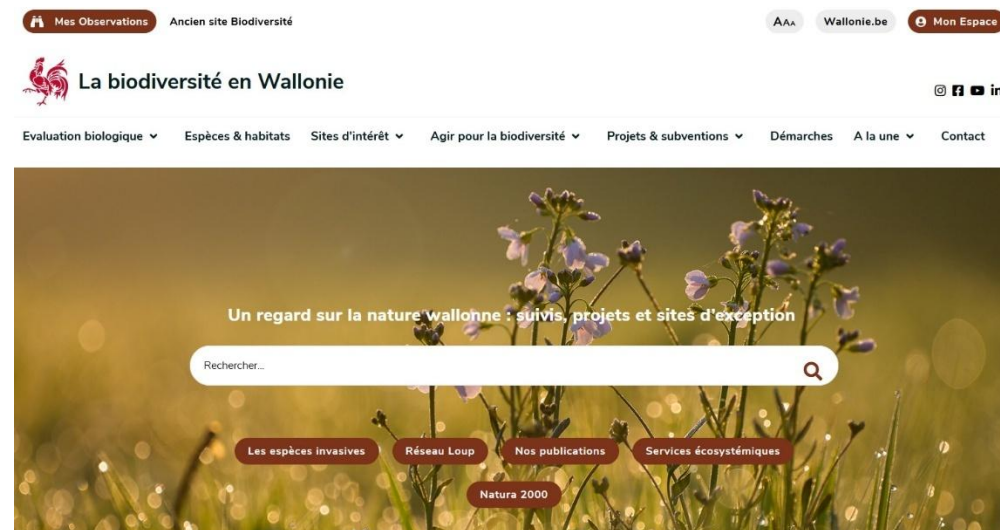
Contact : merry.frere@crlesse.be



Du 13 au 29 mars 2026



Un nouveau portail pour mieux comprendre et agir en faveur de la biodiversité



Le nouveau **portail biodiversité du SPW ARNE** (Agriculture, Ressources Naturelles, Environnement) est désormais en ligne ! Après plusieurs mois de travail, les équipes du Service public de Wallonie présentent un site entièrement repensé, à la fois informatif et participatif.

Bien plus qu'une simple vitrine, ce portail se veut un outil pratique et évolutif pour tous ceux qui souhaitent mieux comprendre la biodiversité wallonne, découvrir les actions en cours et s'impliquer dans sa préservation. On y retrouve des données, des actualités, des conseils, mais aussi des pistes concrètes pour agir à son échelle, que l'on soit citoyen, commune, association ou professionnel.

Et ce n'est qu'un début : le portail continuera à évoluer pour offrir encore plus de contenus et d'outils utiles à tous. Pour le découvrir : <https://biodiversite.wallonie.be>

Un guide pour faire soi-même le diagnostic de son habitation et se protéger des inondations.

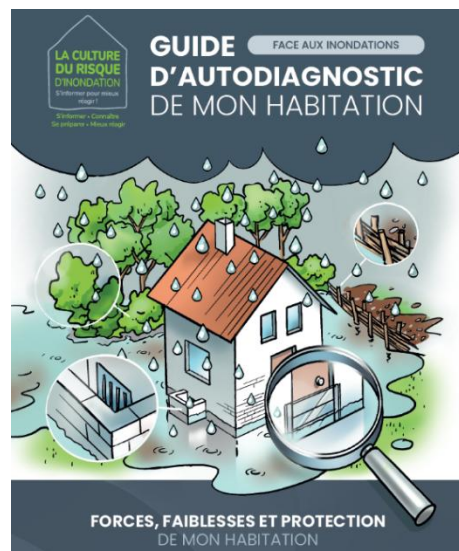
Saviez-vous que près d'1/3 de la population wallonne habite dans une zone à risque d'inondation ! Chacun peut agir à son échelle pour lutter contre les inondations. Ce guide propose des solutions adaptées afin de protéger son habitation.

Ensemble, nous avons tous un rôle à jouer !

Les inondations qui ont touché la Wallonie en 2021 ont marqué les esprits. En réponse à ces catastrophes, le Gouvernement a mis en place des mesures et dégagé des aides financières afin d'améliorer la résilience de notre territoire face aux inondations. Depuis 2021, une circulaire ministérielle pose les balises dans les outils d'aménagement du territoire pour les constructions et aménagements dans les zones soumises aux risques d'inondation et renforce les règles lors des demandes de permis d'urbanisme.

Deux référentiels ont été édités par la Région Wallonne à destination des décideurs et porteurs de projets, le premier portant sur les constructions et aménagements en zone inondable, l'autre sur la gestion des eaux pluviales. Ils constituent deux outils techniques d'aide à la décision.

Dans la continuité de ces référentiels, les Contrats de rivière de Wallonie et le Service Public de Wallonie (SPW) proposent aujourd'hui un **Guide d'autodiagnostic de l'habitation face aux inondations**. Ce dernier complète la brochure « Réduire la vulnérabilité des constructions existantes » éditée par le SPW.



Ce guide est conçu sous forme de questionnaire permettant à chacun d'identifier les faiblesses éventuelles de son bâti face aux inondations et d'envisager des solutions techniques. L'objectif est de proposer des interventions accessibles au plus grand nombre et qui répondent à un besoin spécifique. Certaines solutions sont simples à mettre en place en situation d'urgence et peu coûteuses, d'autres sont plus durables et plus onéreuses et demandent l'intervention d'un professionnel dans certains cas.

Dans un premier temps se pose la question du risque d'inondation en fonction de la localisation de la maison (gardons en tête que le risque zéro n'existe pas.). Ensuite,

tous les éléments structurels de la maison, les réseaux techniques, les ouvertures sont passés en revue pour évaluer le risque d'entrée d'eau, ainsi que la résistance des matériaux à l'eau.

La manière dont sont conçus les abords de la maison joue aussi un rôle dans la résilience de la parcelle et du bâti : surfaces perméables, présence de zones tampons de stockage et favorisant l'infiltration de l'eau (mares, haies, ...). La sécurité est

également abordée : fixation des objets mobiles susceptibles de faire des dégâts importants ou mise à l'abri des produits dangereux pour éviter de provoquer des pollutions ...

Le guide d'autodiagnostic constitue donc une première approche personnalisée pour améliorer la résilience de sa maison face aux inondations. Des fiches techniques illustrées et de nombreuses références permettent au lecteur d'identifier clairement les actions à mettre en place.

Afin de mieux s'approprier l'outil et d'illustrer les mesures proposées avec des exemples concrets, les Contrats de Rivières organiseront à l'automne des séances d'infos partout en Wallonie. Restez connectés !

La culture du risque d'inondation, s'informer pour mieux réagir



Nos partenaires en lumière : le Geopark Famenne-Ardenne, un territoire d'exception au cœur de la Wallonie

Reconnu en 2018 par l'UNESCO comme Geopark mondial, le Geopark Famenne-Ardenne est le premier à avoir vu le jour en Belgique. Il s'étend sur un territoire de plus de 900 km², regroupant huit communes : Beauraing, Durbuy, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rochefort, Tellin et Wellin. Ce territoire remarquable se distingue par sa richesse géologique, notamment ses paysages karstiques (grottes, chantoirs, rivières souterraines), dont les célèbres Grottes de Han.



Le **but du Geopark Famenne-Ardenne est de valoriser le patrimoine géologique, mais aussi culturel, naturel et immatériel du territoire, à travers des actions de sensibilisation, de recherche, de conservation et de développement durable**. Il agit comme un laboratoire à ciel ouvert, en lien étroit avec les habitants, les chercheurs, les écoles et les visiteurs.

Saviez-vous que ? Le Contrat de Rivière Lesse est un partenaire actif du Geopark Famenne-Ardenne. Il joue un rôle essentiel dans la protection et la gestion des ressources en eau, en menant des actions concrètes de sensibilisation, de suivi de la qualité des eaux et de restauration des milieux aquatiques. Sa collaboration contribue à renforcer la dimension environnementale et participative du Geopark Famenne-Ardenne, en mettant en avant la Lesse et son bassin versant comme éléments clés du patrimoine naturel local.

Si vous souhaitez en savoir plus et soutenir le Geopark Famenne-Ardenne, rendez-vous sur leurs différents canaux. Sur Facebook : **Famenne-Ardenne Unesco Global Geopark** et via leur site internet : <https://www.geoparkfamenneardenne.be/>

A vos agendas !

■ JE. 20 NOVEMBRE : MATINÉE « LES PRISES D'EAU FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES »

« Aujourd'hui, notre région fournit près de 80 % de l'eau potable distribuée dans le pays grâce à ses nappes et à ses cours d'eau. Mais ce rôle privilégié est fragilisé : le changement climatique, et l'accroissement de la demande mettent la ressource sous pression. Préserver l'eau, tant en quantité qu'en qualité, devient donc une priorité collective. Les décisions prises en matière de permis et d'autorisations de prises d'eau peuvent avoir un impact déterminant. »

Organisé par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne (MUFA), le Parc naturel des deux Ourthes et le Contrat de rivière Ourthe | **Public concerné** : mandataires politiques, agents administratifs, CATU ou toute personne intéressée par ces thématiques | **Lieu** : Maison Rurale de Cens 55, 6972 Tenneville | **Horaire** : 9h-12h30 | **Gratuit** mais sur inscription | **Infos & inscriptions** : 084/45 68 60 ou info@mufa.be

■ VE. 21 NOVEMBRE : INOND' ACTIONS - WEBINAIRE

Inond'actions, ce sont une série de webinaires interactifs autour de gestion de l'eau dans sa globalité et autour de la thématique "inondation", à destination d'un public professionnel. **Thème du jour** : « Introduction à l'hydrologie régénérative »

Organisé par les Contrats de Rivière de Wallonie | **Public concerné** : professionnels de l'aménagement du territoire, bureaux d'études, agriculteurs.trices | **Horaire** : 11h-12h30 | **Infos & inscriptions** : inondation@crsenne.be

■ ME. 26 NOVEMBRE : SOIREE D'INFORMATION « COMMENT REAMENAGER OU RENOVER SA MAISON FACE AUX INONDATIONS ? »

Partages d'expérience et conseils pratiques - présentation de l'outil d'auto-diagnostic pour son habitation.

Organisé par le Contrat de Rivière Lesse | **Lieu** : Centre Culturel des Roches, Rue de Behogne 5, 5580 Rochefort | **Tout public** | **Horaire** : 18h-20h30 | **Gratuit** mais réservation vivement souhaitée | **Informations** : caroline.michaux@crlesse.be ou via 084/222.665



■ DU 22 AU 30 NOVEMBRE : SEMAINE DE L'ARBRE EN WALLONIE

A l'occasion de la Semaine de l'Arbre 2025, 219 communes distribueront des essences indigènes d'arbres et d'arbustes. S'ajoutant à ces distributions, des activités seront proposées au grand public par ces communes, du 22 au 30 novembre 2025. **Thème** : les haies fleuries.

Toutes les informations sur les distributions (dates, lieux, plants distribués, animations,...) seront accessibles sur le site internet des communes participantes.

Contrat de Rivière Lesse ASBL
Rue de Préhyr 12F
à 5580 Rochefort
084 / 22 26 65

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

N° d'entreprise : 0894.160.351
N° de compte ING : BE36.3630.1997.6481
RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, la Province de Luxembourg, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.



f ↗

Se désabonner | Gérer votre abonnement